

## SIGNATURE DE L'AVENANT 57 RELATIF AU RÉGIME PRÉVOYANCE ET FRAIS DE SANTÉ

Date de création : 15/10/2021  
Date de première publication : 08/11/2021  
Date de version publiée : 08/11/2021  
Date de début de publication : 08/11/2021  
Date de fin de publication : 31/05/2022  
Ccn : HLA

Le 23 septembre 2021, les partenaires sociaux ont signé l'avenant 57 relatif au régime de prévoyance et frais de santé dans la branche.

Cet avenant permet d'harmoniser les dispositions conventionnelles relatives à ces régimes prévoyance et frais de santé à la suite du rattachement de la CCN des personnels PACT ARIM à celle des FSJT.

Cet avenant entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

Les adhérents Hexopée peuvent retrouver l'intégralité du texte en [cliquant ICI](#).